

MINISTÈRE DE LA JUSTICE**Arrêté du 29 mars 2000 relatif à une régie d'avances et de recettes**

NOR : JUSF0050037A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 29 mars 2000, le montant de l'avance accordée au régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction régionale de Picardie et de la direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Somme est porté à 150 000 F à compter du 1^{er} avril 2000.

Arrêté du 29 mars 2000 relatif à une régie d'avances

NOR : JUSF0050038A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 29 mars 2000, le montant de l'avance accordée au régisseur d'avances auprès de la direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France est portée à 10 000 F à compter du 1^{er} avril 2000.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**Décret du 11 avril 2000 approuvant la dissolution d'une association reconnue d'utilité publique et abrogeant la reconnaissance de cette association comme établissement d'utilité publique et portant reconnaissance d'une fondation comme établissement d'utilité publique**

NOR : INTA0000095D

Par décret en date du 11 avril 2000 :

Est approuvée la dissolution de l'association reconnue d'utilité publique dite « Association des œuvres française de bienfaisance de l'Armée du Salut », dont le siège est à Paris ;

Est abrogé le décret du 7 avril 1931 qui a reconnu comme établissement d'utilité publique l'association dite « Association des œuvres française de bienfaisance de l'Armée du Salut » ;

Est reconnue comme établissement d'utilité publique la fondation dite « Fondation de l'Armée du Salut », dont le siège est à Paris ;

Sont approuvés les statuts (1) de cette fondation.

(1) Ces statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**Arrêté du 6 avril 2000 portant acceptation d'une donation**

NOR : MAEA0020197A

Par arrêté du ministre des affaires étrangères en date du 6 avril 2000, est acceptée au nom de l'Etat la donation de la propriété dénommée « Ecole Saint-Exupéry », sise calle camino Ancho, 85, soto de la Moraleja, commune d'Alcobendas, d'une surface de 12 756 mètres carrés, consentie en sa faveur par l'Association culturelle de Saint-Exupéry, dont le siège se trouve à Alcobendas (Madrid).

Cet immeuble sera immatriculé au tableau général des propriétés de l'Etat sous la rubrique « Affaires étrangères (établissements culturels) ».

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE**Arrêté du 4 avril 2000 portant modification du règlement technique annexe de production et de certification des semences de céréales autogames homologué par l'arrêté du 4 novembre 1994**

NOR : AGRP0000747A

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu la directive 66/402 du 14 juin 1966 du Conseil de l'Union européenne concernant la commercialisation des semences de céréales, modifiée par les directives 98/95 et 98/96 du 14 décembre 1998 et en dernier lieu pour son annexe II par la directive 1999/8 de la Commission européenne du 18 février 1999 concernant la commercialisation des semences de céréales ;

Vu le décret n° 62-585 du 18 mai 1962 relatif au Groupement national interprofessionnel des semences, graines et plants (GNIS) ;

Vu le décret n° 81-605 du 18 mai 1981 pris pour l'application de la loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes en ce qui concerne le commerce des semences et plants, modifié en dernier lieu par le décret n° 94-510 du 23 juin 1994 ;

Vu le décret n° 93-46 du 14 janvier 1993 portant réorganisation du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;
Vu l'arrêté du 4 novembre 1994 portant homologation, notamment du règlement technique annexe de production et de certification des semences de céréales autogames, modifié par l'arrêté du 2 février 1998,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le tableau du sous-chapitre 6-I (Normes et tolérances) du chapitre 6 (Certification) du règlement technique annexe de production et de certification des semences de céréales autogames est modifié en ce qui concerne la faculté germinative minimale pour le triticale comme suit :

ESPÈCES	CATÉGORIE	PURETÉ variétale minimale (% de grains)	FACULTÉ germinative minimale (% de grains)	...
Triticale.	Semences de pré-base et de base.	997	80	...
	Semences certifiées.	990	80	...

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 avril 2000.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur des politiques économique et internationale :

L'ingénieur en chef d'agronomie,

M.-F. CAZALÈRE

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 10 avril 2000 portant admission à la retraite et maintien en activité (inspection générale des finances)

NOR : ECON0000038A

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 10 avril 2000, M. Paranque (Régis), inspecteur général des finances, est admis, par limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 18 avril 2000 et maintenu, sur sa demande, en activité en application des dispositions de la loi n° 86-1304 du 23 décembre 1986.

Arrêté du 10 avril 2000 portant nomination du président de la commission consultative des marchés auprès de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

NOR : ECOI0000177A

Par arrêté du secrétaire d'Etat à l'industrie en date du 10 avril 2000, M. Négrier (Jacques), conseiller d'Etat honoraire, est nommé président de la commission consultative des marchés auprès de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, en remplacement de M. Delafosse (François).

Arrêté du 17 avril 2000 portant nomination au cabinet du ministre

NOR : ECOF0000309A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 modifié portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels ;

Vu le décret du 2 juin 1997 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret du 4 juin 1997 modifié relatif à la composition du Gouvernement,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Sont nommés au cabinet du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie :

Directeur du cabinet

M. Bruno Crémel.

Conseillers spéciaux

M. Marc-Antoine Jamet.

M. Jacques Mistral.

Mme Maria Nowak.

M. Nicolas Théry.

Directeurs adjoints du cabinet

Mme Sophie Mahieux.

M. Matthieu Pigasse.

Conseillers auprès du ministre

M. Jean-François Barthe.

M. Denis Morin.

M. Philippe Riquer.

Chargés de mission auprès du ministre

M. Jérôme Delpech.

M. Nicolas Lefebvre.

M. René Sève.

M. Gérard Belet.

M. Arnaud Chneiweiss.

Chef de cabinet

Mme Florence Ribard.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 avril 2000.

LAURENT FABIUS